



Commune de COURNONSEC

Conseil Municipal

Séance du 25 mai 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et le quatre juin à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Régine ILLAIRE, Maire.

Présents : AKNIN Alexandra, ANDRIEUX Philippe, ANTONICELLI Jérôme, BONNEL Pascale, BOUGNAGUE Nathalie, BOUSQUET Jacques, BREDA Isabelle, CAUVIN Christian, DESSOLIN Grégory, ILLAIRE Régine, LAURENT Fabienne, LIATIM Aïcha, MALLET Dominique, MARAVAL Françoise, NURIT Gilles, PAUL Richard, PEYRIERE Catherine, PIC François, PHAURE Pascale, QUEBRE Benoît, RIUS Joseph, ROUSSET Claude, VERLHAC-GIRARD Véronique.

Nombre de membres en exercice : 23

Pouvoirs : /

Absents : /

Votants : 23

Date de convocation : 18 mai 2020

DEL-2020-014

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-17 ;

Vu loi n°2020-290 du 23 mai 2020, et en particulier le III de l'article 19 ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Le benjamin de l'assemblée, Monsieur Grégory DESSOLIN, est désigné pour assurer ces fonctions. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Mme Régine ILLAIRE : vingt-trois (23) voix

Mme Régine ILLAIRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.

DEL-2020-015

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vote : Pour : 23 – Contre : 0 – Abstention : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales qui précise que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints à élire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

Elle rappelle ensuite que la population légale de la commune de Cournonsec au 1er janvier 2020 étant de 3 426 habitants, le nombre de conseillers municipaux est de 23. Dès lors, le nombre maximal d'adjoint ne peut excéder 6.

Madame le Maire propose de fixer à 5 le nombre d'adjoints et invite conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE à cinq (5) le nombre d'adjoints au maire de la commune.

DEL-2020-016

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-17 ;

Vu loi n°2020-290 du 23 mai 2020, et en particulier le III de l'article 19 ;

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour n°2020-015 fixant à cinq le nombre d'adjoints ;

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après appel de candidatures, une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée. Cette liste est composée comme suit :

- 1er adjoint : Monsieur Jacques BOUSQUET
- 2ème adjoint : Madame Françoise MARAVAL
- 3ème adjoint : Monsieur Gilles NURIT
- 4ème adjoint : Madame Véronique VERLHAC-GIRARD
- 5ème adjoint : Monsieur Richard PAUL

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Liste unique d'adjoints indiquée ci-dessus : vingt-trois (23) voix.

La liste conduite par Monsieur Jacques BOUSQUET ayant obtenu la majorité absolue des voix est élue.

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux suivants :

- 1er adjoint : Monsieur Jacques BOUSQUET
- 2ème adjoint : Madame Françoise MARAVAL
- 3ème adjoint : Monsieur Gilles NURIT
- 4ème adjoint : Madame Véronique VERLHAC-GIRARD
- 5ème adjoint : Monsieur Richard PAUL

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h30